



# Le droit chemin : une méthode. Acte, activité et action d'apprentissage au Cned

Olivier Marty

## ► To cite this version:

Olivier Marty. Le droit chemin : une méthode. Acte, activité et action d'apprentissage au Cned. CRF. Séminaire doctoral, Oct 2012, Paris, France. halshs-00777007

**HAL Id: halshs-00777007**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00777007>**

Submitted on 16 Jan 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le droit chemin : une méthode

## *Acte, activité et action d'apprentissage au Cned*

Le Centre national d'enseignement à distance (Cned) est un établissement public administratif placé sous la double tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Cette institution est aussi connue sous le nom d'« académie en ligne » et propose des formations, pour le compte de l'État, depuis l'école primaire jusqu'au master.

La « Capacité en droit » est une formation proposée par le Cned en partenariat avec plusieurs universités, dont l'université Paris-1 Panthéon-Sorbonne. C'est une préparation de deux années (capacité 1 et capacité 2) à un diplôme universitaire reconnu par l'État comme équivalent du baccalauréat. Institution ancienne des facultés de droit, la capacité est souvent considérée comme un diplôme de la seconde chance, pour reprendre le chemin des études là où une scolarité secondaire tourmentée les avait dévoyées.

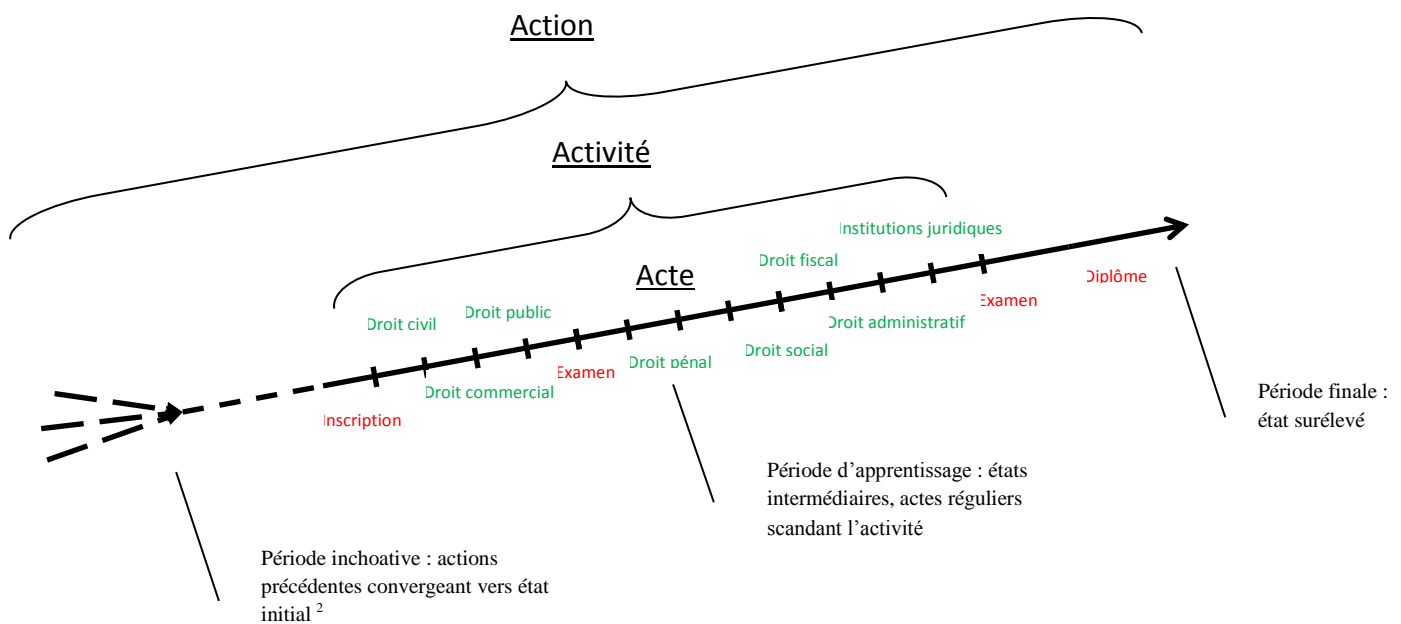
Nous allons décrire la formation « capacité en droit » grâce à une théorie de l'apprentissage distinguant actes, activité et action. Nous allons nous appuyer sur un double matériau empirique : d'une part notre propre parcours d'étudiant à distance<sup>1</sup>, d'une dizaine d'années antérieure à la date de rédaction de ce document ; d'autre part notre position de terrain actuelle comme responsable de la formation « Capacité en droit » au sein du Cned. Nous avons donc un double point de vue : nous regardons le diplôme « par en-dessous » comme celui qui le prépare et « par en-dessus » comme celui qui le coordonne administrativement et pédagogiquement.

L'idée essentielle cadrant notre analyse est celle de méthode. Nous l'empruntons à Aristote qui évoque la « poursuite » (*metà*) d'un « chemin » (*hodos*) vers la connaissance – pour translittérer les deux étymons grecs composant le mot. Filant la métaphore du chemin d'apprentissage, nous verrons que celui-ci se parcourt pas à pas, *acte d'apprentissage* après acte d'apprentissage. La marche régulière se fond alors une *activité d'apprentissage* avec son rythme et sa démarche propres. Enfin, l'ensemble du parcours devient une *action d'apprentissage* quand on lui donne du sens : c'est la direction du chemin vers sa destination finale (la reconnaissance collective du diplôme) qui permet de le comprendre comme une totalité unique. Actes, activité régulière et action sensée nous permettent ainsi de comprendre l'apprentissage avec la métaphore aristotélicienne du chemin : la méthode.

Cette théorie de la méthode peut-être schématisée comme ci-dessous. Nous allons ensuite colorier cette forme abstraite en l'appliquant à la réalité concrète et vivante de la capacité en droit préparée avec le Cned.

---

<sup>1</sup> Formation à distance avec le Cned (B.E.) mais aussi avec le Service d'enseignement à distance (Sed) de l'université Toulouse le Mirail : Deug et licence de philosophie puis de sociologie.



## Le droit chemin : jeux d'échelles sur une méthode

### Apprendre le droit

La capacité en droit, diplôme de la seconde chance, réunit en une même formation des étudiants de profils très variés : jeune lycéen de plus de dix-sept ans ayant échoué au baccalauréat, mère de famille voulant reprendre ses études, employé souhaitant passer un concours administratif pour progresser dans sa carrière... De trois cent inscrits en première année, seuls trente obtiendront le diplôme : la sélection est importante. Ces heureux lauréats se ressemblent entre eux et à ce que l'institution attend d'eux : ils ont suivi le droit chemin – à la différence des non-reçus qui divergent et se fourvoient dans une multiplicité de parcours alternatifs expliquant l'échec. Nous prendrons donc comme modèle le « bon élève » ou élève normal qui suit le parcours de formation conformément à ce qui est attendu de lui. Quels sont ses actes ? Quelle est son activité régulière ? Quel est le sens de son action d'apprentissage ?

#### *Actes*

La méthode de la capacité en droit est un chemin qui se poursuit durant deux années : il est donc divisé en deux étapes. Chacune de ces années est elle-même fractionnée en semestres, selon le schéma européen. Et chaque semestre compte plusieurs matières. En première année, les étudiants

<sup>2</sup> Nous avons été influencé par la phénoménologie de l'action de Maurice Blondel qui, en 1893, écrivait dans *L'action* (PUF, Quadrige, 1993), chapitre 1 « La conception de l'action », page 106 : « Le motif n'est en effet que le retentissement et la synthèse de mille activités sourdes ». La période inchoative de l'action de formation, sa gestation, mériterait une analyse plus détaillée dans le sillage de ces travaux.

doivent apprendre la méthodologie (comment lire les cours, rédiger une dissertation avec plan apparent, un commentaire d'arrêt), le droit civil, le droit commercial et le droit public. En deuxième année, ils ont le choix entre trois voies : la filière administrative, la filière judiciaire et la filière entreprise ; chacune de ces voies les amenant à étudier plus de quatre matières parmi les huit suivantes : droit commercial, droit administratif, droit fiscal, droit social, droit notarial, droit pénal, économie politique, institutions juridictionnelles et procès.

Le passage d'un module à un autre se fait librement dans l'année considérée. La progression se fait donc pas à pas, acte d'apprentissage après acte d'apprentissage. Chaque acte d'apprentissage permet de faire le pas, de progresser sur le chemin de la connaissance. Chaque acte est synonyme d'une compétence supplémentaire acquise : l'étudiant apprend à établir les faits, à les qualifier juridiquement et à les juger selon leur place dans la pyramide des lois ou la tradition de jurisprudence.

L'apprenant est donc actif : ce serait une mécompréhension profonde de le considérer comme inactif. Ses actes quotidiens se décrivent par des verbes d'action : écouter le DVD de cours, lire un chapitre des ouvrages fournis, souligner pour fixer l'attention, rédiger une fiche de lecture, noter le vocabulaire dans un lexique juridique, réviser ce qui a été appris la veille, réciter les dates des lois et traités importants, rédiger un devoir ou cas pratique et, idéalement, discuter avec son entourage de ce qu'il vient d'apprendre et porter un regard juridique sur l'actualité. Ces actes se répètent quotidiennement, ils constituent l'activité de l'étudiant.

### *Activité*

La difficulté que rencontrent les étudiants n'est pas tant dans l'accomplissement d'un acte isolé (tous ont au moins une fois ouvert les documents de cours et pris quelques notes) que dans la répétition régulière de ces actes. Il faut tenir la distance et maintenir l'apprentissage tout au long des deux années.

Ceci implique de pouvoir embrasser le programme de l'année pour diviser la totalité impressionnante de cours adressés au premier semestre (plus de trois kilogrammes de livres et fascicules, une dizaine de devoirs à envoyer à la correction) en parties assimilables à répartir le long d'un programme d'apprentissage individuel.

L'organisation de son travail est donc d'abord annuelle (Dans quel ordre apprendre les matières ? Quel mois vais-je commencer les révisions en vue de l'examen ?), puis hebdomadaire (Quels sont les jours de la semaine que je vais consacrer à l'étude ? Quel temps me permet de dégager ma profession ou toute autre contrainte extérieure ?) et enfin quotidienne (Quel est le meilleur moment de la journée pour apprendre ? Combien d'heures puis-je rester concentré ?). Ainsi l'activité d'apprentissage est-elle descriptible selon différentes échelles de temps.

L'étudiant doit aussi combiner sa vie sociale (équilibre des sorties, de la famille et des amis qui doivent accepter cette nouvelle activité) et sa vie physiologique (nourriture saine pour soutenir l'effort, temps de repos nécessaires à l'assimilation) pour optimiser son apprentissage. Chaque jour il se met seul au travail, sans ajournement ou longs préparatifs, selon des habitudes et des rituels qu'il se donne à lui-même. Il envoie périodiquement des devoirs à la correction pour trouver des repères et marquer le passage entre les matières : il avance pas à pas en s'assurant de l'un avant de passer à

l'autre. L'étudiant est capable, enfin, de faire varier son activité selon les périodes d'examen finaux. C'est le moment des relectures, révision et récitation où tout est refait afin d'être prêt pour l'évaluation finale. C'est ce qui donne sens à son activité. Il s'inscrit là dans une logique plus globale qui donne une fin à son action d'apprenant.

### *Action*

Le chemin d'apprentissage, ou méthode, arrive à son terme lorsque l'étudiant passe l'examen final et obtient son diplôme. C'est donc un chemin qui a un sens, il est orienté depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée : l'apprenant le parcourt les yeux tendus vers l'objectif final. C'est ce sens qui transforme l'activité en action. L'action suit une direction fléchée et n'est pas simple succession insensée d'actes.

L'action sensée donne une unité à l'apprentissage : l'étudiant construit progressivement son identité de capacitaire en droit et cette identité se parachève lorsqu'il obtient le diplôme. Le diplôme, tout insécable qui donne sens aux partiels, s'apparente à un rite de passage qui change l'état social de l'étudiant : mis à l'écart avec ses pairs le temps de l'épreuve, il en ressort transformé, métamorphosé. Il était « capacitaire », il devient « lauréat », en capacité de « faire son droit » : il peut s'inscrire en première année universitaire (voire directement en deuxième année pour les plus adroits qui obtiennent une moyenne supérieure à quinze sur vingt), passer un concours administratif de catégorie B, évoluer dans son entreprise ou son administration avec la reconnaissance sociale de ce diplôme.

Tout ne se joue cependant pas le jour de la remise du diplôme. Celle-ci n'est jamais qu'un couronnement, cérémonie formelle préparée par un travail de fond qui a duré deux années. Les actes réguliers sont soudainement légitimés par l'arrivée à l'étape ultime d'apprentissage, ils avaient pourtant déjà un sens tout au long du chemin. Ainsi, c'est progressivement que l'étudiant a appris une logique (celle des réalités décrites dans les différentes matières, avec le vocabulaire spécifique noté dans son lexique) et une éthique (un comportement fondé sur une mémoire collective du droit et de ses valeurs déontologiques ; un imaginaire partagé quant aux futurs rôles professionnels et les costumes et rôles qui devront être endossés) qui font de lui un juriste. En suivant son parcours d'apprentissage dans le bon sens, il a acquis un sens commun juridique (l'implicite infra-logique qui tombe sous le sens de tout homme de droit, qui n'a pas besoin d'être redit explicitement car cela a été dit une fois pour toute) et un sens particulier (éthique individuelle qui le situe comme élève unique par rapport à sa discipline, avec son propre projet idiosyncratique). A l'issue de ces deux années, l'étudiant, en capacité de « faire son droit », doit avoir profondément modifié ses habitudes : il porte des habits appropriés, habite la ville en juriste en fréquentant les bonnes institutions. Il a appris à vivre pleinement le droit : il sent, il voit, il pense, il dit les formes juridiques de tout fait social. En un mot, il a assimilé une *culture d'action*<sup>3</sup> juridique.

Osons ici un parallèle. Un grand homme de théâtre se voit hors des théâtres : il repère instinctivement, dans toute situation sociale, la mise en scène, l'acte, le costume et le bon mot qui produiront un effet spectaculaire. De même, le juriste abouti se montre tel après la dernière étape

---

<sup>3</sup> Jean-Marie Barbier « Cultures d'action et modes partagés d'organisation des constructions de sens », *Revue d'anthropologie des connaissances* 1/2010 (Vol 4, n° 1), p. 163-194.

du chemin d'apprentissage : ses mœurs sont droites, il vit le droit spontanément. Ainsi, il cite un arrêt célèbre pour alimenter son opinion quant à l'actualité, sans réciter fastidieusement le cas en son entier comme le faisait l'étudiant qu'il était. Sa compétence est de granularité fine et peut nourrir les bouches les plus délicates.

## Apprendre à distance

Jusqu'à présent, nous avons décrit un apprentissage en droit tel qu'il pourrait être mené en présence du professeur donnant ses cours en amphithéâtre de faculté. De fait, la capacité en droit est aussi délivrée par des universités, ce sont même des partenaires universitaires qui confèrent le statut étudiant, le diplôme final et qui organisent certains regroupements. Le Cned offre, pour sa part, la possibilité technique d'apprendre à distance et une partie du corps professoral en charge, notamment, des corrections. Centrons-nous maintenant sur les particularités de la méthode du Cned : l'apprentissage à distance et sa pédagogie propre. Etudions ce qui, dans l'art d'apprendre, se conserve, ou au contraire évolue, avec les techniques de la distance.

### *Actes*

Parmi les actes d'apprentissage propres à la capacité en droit avec le Cned, l'étudiant doit savoir surmonter la distance, c'est-à-dire se rapprocher de l'institution en cas de difficulté. Il doit apprendre à envoyer un document selon les formes demandées (modèle de copies à envoyer à la correction et circuit de distribution particulier), accéder au tutorat qui se trouve sur le site Internet de la formation pour demander de l'aide, voire téléphoner à un conseiller qui pourra l'orienter dans l'organisation de son travail. Le premier acte de l'apprentissage à distance est donc l'apprentissage de l'interaction avec l'institution. Loin d'agir seul et isolé, l'apprenant doit interagir en permanence avec le Cned.

Le deuxième acte de l'apprentissage à distance consiste lui-aussi à rompre l'isolement, non pas pour demander de l'aide auprès de ses professeurs, mais pour s'insérer dans le collectif des étudiants. Ce sont les regroupements en présentiel et les échanges sur le forum du site Internet qui recréent l'émulation et la dynamique collective d'une salle de classe. C'est là que s'apprennent les formes des activités informelles : accent et modes vestimentaires, loisirs communs, références estudiantines et jugements partagés sur l'expérience d'apprentissage. Ce deuxième acte est celui qui crée l'esprit d'une promotion, son homogénéité et la solidarité qui fera sa force ultérieure.

Les interactions distantes avec le corps professoral et avec la promotion permettent de s'ajuster progressivement pour se fondre dans la masse et suivre, ensemble, le même chemin. Cet ajustement doit être régulier, il est ainsi une activité à part entière.

### *Activité*

La régulation de l'activité par les rétroactions professorales (devoirs corrigés, conseils prodigués sur le forum) guide les étudiants sur le droit chemin. Celui-ci se parcourt à son rythme,

avec une démarche propre et selon les contraintes individuelles d'emploi du temps. La distance offre en effet plus de liberté aux apprenants qui peuvent se former en parallèle de leur travail, lors de leurs moments de loisir. La scolarité se rapproche alors du sens classique de la *skholê* grecque, c'est-à-dire du temps de loisir sagement occupé. L'apprentissage n'est plus réservé à une classe de loisir<sup>4</sup> ayant l'oisiveté des privilégiées : elle est accessible à tous – à condition d'un travail sur soi pour agir sur ses habitudes et se transformer.

Liberté et égalité face à la formation à distance ne signifient pas pour autant anarchie et autodidaxie : le pouvoir du maître subsiste et les apprenants ne sont pas livrés à eux-mêmes. Le Cned reste un tuteur rigide qui guide les étudiants et les fait pousser droit pour qu'ils s'élèvent au plus haut de leurs capacités. Toutefois, aucun docte jardinier n'est là pour redresser les natures broussailleuses par la parole. L'élève doit s'accrocher seul aux écrits qui lui sont envoyés. Son autonomie consiste à suivre de lui-même et régulièrement les normes d'apprentissage de l'institution qui sont omniprésentes.

La distance parcourue tout au long de la formation est une course de fond. L'apprenant doit faire preuve de volonté et de ténacité dans son travail. Le philosophe Alain, une décennie avant la création du Cned en 1939, énumérait les qualités de celui qui sait se gouverner dans ses études : l'assiduité (continuité dans le temps), l'exactitude (commencer et arrêter à l'heure : la ponctualité), la mise en train (pas d'ajournement ou de longs préparatifs), l'ordre (une chose à la fois), le repos (dormir, oublier), la règle (se donner un emploi du temps), la patience (ténacité, suite). Ce travail et cette volonté dans leur activité d'apprentissage sont communs aux étudiants qui réussissent à distance, quel que soit leur profil individuel ; ils leur permettent de construire une identité remarquable leur apprenant à faire face aux situations les plus complexes.<sup>5</sup>

### *Action*

Actes variés d'interaction avec l'institution, activité libre mais régulière, l'apprentissage à distance devient une action lorsqu'elle prend sens dans une volonté à long terme de se former tout au long de la vie, que ce soit pour s'adapter à son poste de travail (travailler le soir, en complément de son emploi) ou pour se développer personnellement (éducation permanente, culture générale). Loin d'un sprint où l'étudiant ingurgiterait précipitamment des quantités d'écrits pour les régurgiter sur sa copie le jour de l'examen (pratique répugnante pour les enseignants), les étudiants à distance sont en promenade permanente sur les chemins de l'apprentissage : chaque jour leur esprit cueille et goûte des savoirs nouveaux comme une bouche déguste des saveurs exotiques. Le plaisir d'apprendre, l'envie de progresser et un appétit régulier pour des connaissances variées permet à l'étudiant d'assimiler sans cesse, de digérer et d'incorporer les nourritures de l'âme. Son action devient existentielle : il vit de et pour l'apprentissage.

L'évaluation, dans cette voie, n'est alors qu'une formalité de passage sur les chemins de l'apprentissage pour s'assurer que la démarche est la bonne. Elle permet de fixer un objectif avec sa temporalité propre (par exemple l'étudiant se donne deux années pour apprendre les bases droit) et

---

<sup>4</sup> Veblen Thorstein, 1979, *Théorie de la classe de loisir*, Gallimard, Tel

<sup>5</sup> Alain, *Propos sur l'éducation – Pédagogie enfantine*, PUF, Quadrige Grands Textes, Paris, 1986 (1932). 19<sup>ème</sup> leçon « La volonté et le travail », p305. Alain écrit : « Ce sont les hommes qui dans leurs études ont su se gouverner, et par cela seul ils sont et restent supérieurs, quelle que soit la tâche. ».

donne un repère quant aux acquis de l'étape. De même qu'un passeport est tamponné lors d'une escale sur une route internationale, le visa du contrôle permet de faire valoir le parcours lorsque l'on veut passer à une autre étape (entamer une licence de droit sans le baccalauréat par exemple). Et pour l'étudiant qui veut parcourir beaucoup de chemin, cela lui donne repère personnel : il sait par exemple, qu'il a acquis tel niveau dans telle discipline, à tel moment de sa vie (obtenir cent points au Test Of English as a Foreign Language, pour ensuite passer à l'apprentissage de l'arabe ou toute autre langue).

Ces profils d'étudiants polymathes du Cned, plus rares, se construisent progressivement, au fil des expériences de formation réussies. Ce sont ceux qui empruntent plusieurs chemins d'apprentissage : révision en mathématiques pour assoir ses bases, modules libres de latin par curiosité intellectuelle, formation au droit pour prendre de la distance avec son parcours professionnel dans le monde de la justice, module de bureautique pour mieux rédiger avec un logiciel de traitement de texte<sup>6</sup>... Ces inscrits, grâce à la flexibilité de l'apprentissage à distance, vivent au quotidien la politique européenne de formation tout au long de la vie. Ils vont dans le bon sens et sur le droit chemin.

---

<sup>6</sup> Formations où l'interactivité se fait avec le didacticiel et non plus avec un enseignant humain : action et rétroactions formatives sont pour moitié automatisées, l'apprenant est cadré par la machine et doit en épouser les formes.